Un détournement de bois au préjudice des Régions libérées

Bordeaux, 8 janvier. — Le Parquet de Bordeaux est saisi d'une importante affaire de détournements portant sur plusieurs centaines de tonnes de bois, au camp canadien de Labes, commune d'Audenge, près de Bordeaux. On prévoit de nombreuses inculpations.

Les détournements ont été commis au préjudice des Régions libérées.

L'INAUGURATION D'UN SERVICE ANGLO-FRANÇAIS DE RADIOTÉLÉGRAPHIE

Paris, 8 janvier. — Ce matin, à 8 heures, a été ouvert au public le service radiotélégraphique entre la France et la Grande-Bretagne.

Les deux premiers radiogrammes transmis ont été deux messages, l'un de M. Millerand, Président de la République au Roi George V, l'autre de M. Deschamps, sous-secrétaire d'Etat des P.T.T. au post-master général.

NOS BRAVES

CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

TOURCOING

Le Lieutenant CHARLES EBEL négociant en laines, 62, rue des Ursulines

Caporal au 10e régiment du génie à la mobilisation, M. Charles Ebel passa successivement sergent, aspirant, sous-lieutenant et lieutenant.

Le nouveau promu est titulaire de la mé-

Le lieutenant Charles EBEL

daille militaire, de la croix de guerre française, de la médaille de la valeur militaire italienne et de la croix de guerre belge.

Le lieutenant a obtenu de nombreuses citations.

D'abord, comme caporal, citation à l'ordre de la deuxième armée :

Lors de l'attaque d'un village, le 28 octobre 1914, commandait une escouade de sapeurs-mineurs précédant une colonne d'assaut et chargée de détruire les obstacles à la mélinite.

A franchi avec ses hommes une première barricade sous le feu de l'infanterie ennemie, des mitrailleuses et de l'artillerie légère. S'est trouvé bientôt seul devant une tranchée allemande, ses hommes ayant été tous mis hors de combat. A abattu à coups de revolver un soldat allemand qui tentait de le faire prisonnier et a pu traverser la barricade pour aller chercher d'autres hommes porteurs de charges.

S'était déjà signalé lors d'une reconnaissance effectuée dans la nuit du 26 au 27 octobre 1914, au cours de laquelle il avait pu pénétrer dans une tranchée allemande avancée pour se rendre compte de la valeur des défenses accessoires en arrière de cette tranchée.

Comme sergent, médaille militaire :

Très bon sous-officier, déjà cité à l'ordre de l'armée pour sa brillante conduite à l'attaque de Monchy, le 28 octobre 1914; s'est de nouveau particulièrement distingué aux combats de l'Yser en novembre et décembre 1914.

Comme aspirant, citation à l'ordre du 20e corps d'armée :

Faisant partie d'un détachement chargé d'attaquer un secteur défendu par un ennemi très fortement retranché, a contribué à établir des barrages derrière lesquels le détachement s'est maintenu malgré l'action des gaz asphyxiants; n'a cessé de combattre pendant quatre jours à coups de grenades et de pétards.

Comme sous-lieutenant, à l'ordre du 10e régiment du génie :

Très bon officier dont le zèle et le sang-froid ont contribué à maintenir l'ordre et l'activité sur les chantiers d'un pont de l'Aisne soumis à de très fréquents bombardements.

Comme lieutenant, à l'ordre du 10e régim. du génie :

Officier plein d'allant qui s'est particulièrement distingué en reconnaissant sous le bombardement des routes abandonnées par l'ennemi (18-19 juillet 1918).

Légion d'honneur :

Officier hors de pair. S'est distingué en toutes circonstances par sa bravoure, un zèle et une activité inlassables, une grande compétence technique: 2 blessures, 4 citations.

MÉDAILLE MILITAIRE

DECORATIONS POSTHUMES

La médaille militaire, à titre posthume, comportant l'attribution de la croix de guerre avec étoile de bronze, est décernée par les citations suivantes à la mémoire de :

ROUBAIX

M. **Adolphe Bombeeck**, soldat, dont la veuve habite rue Buffon, 4? : « Bon et brave soldat. Tué glorieusement, en mars 1915, à son poste de combat, en Champagne. Croix de guerre avec étoile de bronze. »

TOURCOING

M. **Louis Gallois**, caporal au 140e R.I., dont la famille habite rue Turgot, 19 : « Caporal courageux, qui a fait vaillamment son devoir. Tombé pour la France, le 16 mai 1916, devant Verdun. Croix de guerre avec étoile de bronze. »

BAISIEUX

M. **Fernand Constant**, canonnier : « Le 18 septembre 1915, le canonnier Constant Fernand, de la pièce Farry, se précipite et prend, des mains d'un fantassin, agent de liaison, qui vient d'être frappé d'une balle (quatrième agent tué pour la même mission), un pli qu'il va porter à son destinataire, en parcourant 300 mètres d'un terrain vu de l'ennemi et balayé par une mitrailleuse. Blessé au retour, il est obligé, pour échapper à une mort certaine, de se jeter à plat ventre et de garder l'immobilité jusqu'à la nuit (Médaille militaire). — « Blessé mortellement, le 3 octobre 1915, cité à l'ordre de la brigade n° 53. Soldat brave et courageux, a donné à tous ses camarades un bel exemple de calme et de sérénité devant la douleur. (Croix de guerre, étoile de bronze.) »

Coin du « Broutteux »

L'LUNDI PARJURÉ

Ch'est d'main l'lundi parjuré. In Belgique, in l'appelle l'lundi perdu: beut ête pas'que c'jour là y n'd'a pogramint qui vont ouvrer.

A d'z'autes côtés in dit que ch'est l'jour des Ros brousés; pas'que l'Fou y a l'drot d'noirchir sti qui n'a po crié Roi boit!

A Tourcoing et à Roubaix, in dit que sti qui n'bot po l'lundi parjuré y est damné.

Mais, pouquo qu'in l'appelle l'lundi parjuré? vous allez m'demander.

Accoutez, j'm'in vas vous l'donner pou l'prix qui m'coûte, mais j'ai laichi dire que ch'est pas'que les tros Ros Maches y n'ont po fait leu commission à Hérode; y n'ont po été li donner des nouvelles du P'tit Jésus, comme y l'avottent promis, si ben qui z'ont été parjures.

Ch'est toudis, que, d'après l'coutume, sti qui a été Ro à l'Epiphanie, y invite à s'majon à tirer les biets l'lundi parjuré; in appelle cha erlever sin royaume.

Et ch'est sur l'air des chansons et au cliquetis des verres, que sti qui a été Ro à l'Epiphanie y erlève sin royaume l'lundi parjuré.

In parlant d'erlever sin royaume, in qui n'sara jamais pus l'erlever ch'est l'Kaiser.

Dire qu'in 1916, à pareille époque, y dijot « qu'il était l'élu de Dieu, l'instrument de la vengeance divine... que sa destinée était de gouverner le monde et de diriger les nations pour le bonheur de l'humanité! »

Ebé, quo qu'vous in dites?

C'l'orgueilleux Guillaume, qui, en peinture à sin Palais d'Berlin, étot erprésinté comme Charlemagne : inne couronne d'or sus s'tête, sin corps inveloppé dans un manteau royal, tenant sus s'bonne main la boule du monde! (J'dis sus s'bonne main, pas'que Guillaume y a inne mache patte.)

Euch'teur, y peut acor faire tirer sin portrait, mais, à l'plache d'in manteau royal, y mettra l'veste qui a rimporté, et à l'plache de l'boule du monde, y portera, sus s'main, in fromache d'Hollande, vu qui est dans l'pays.

In ante, aussi, qui ara de l'misère d'erlever sin royaume, ch'est Constantin, qui veut absolument mourir dans sa Grèce.

Mais l'z'alliés y li ont dit : non, non, vous n'avez pus b'soin d'aller sus l'trône; vous avez fini.

Pou n'd'ervenir au lundi parjuré, quo d'pus beau que l'élection d'in Ro qu'ill' se fait sans risques d'tués ni d'blessés, mais au brut des verres, sus l'air des chansons, et aux acclamations de Roi boit!

Ch'est in Ro sans royaume, sans couronne et sans soldats, mais ch'est in Ro sans soucis, sans guerre et sans impôts.

Ch'est in Ro d'inne paire d'heures, ch'est vrai, mais d'inne paire d'heures de plaiji.

Rin d'pus beau qu'cheulle fête qui rassonne à l'intour d'inne tafe ceux qui vous sont chers.

In fait les biets des Ros à l'avanche et l'pus jomme de la société y les donne in queminchant pas l'pus vil. Tcheu bonne et franche gaieté, tchan qu'in ouver les biets... y faut vire l'pantomine... l'in y fronche sin nez... l'aute, in riant, wette l'biet d'ain vijin in moutrant l'sen.

— Tchi qui est Ro?

— Ch'est mi, y n'd'a in qui répond.

— Et ch'est mi qui est sotte, lil' répond inne aute, in riant à vinte déboulonné.

Et v'là qu'ch'est risette générale, in même temps qu'tout in chaquin fournaque, in serrant ses is, comme pou dire : houm! mais qui sint bon!

Cha, vous coperdez ben que pou tirer les Ros in fait in p'tit fristi qui n'est po d'ordinaire. In parlant d'fristi, j'ai vu à l'Noël, sus l'menu d'révellion d'in restaurant d'Lille qu'in donnot du « Potage aux cheveux d'anges! » (Inter nous du potage aux cheveux, ch'est bon pour in banquet d'perruquiers).

Aussi, ch'n'est po chin qu'in va donner au lundi parjuré, n'euchi crainte.

Ah! mais, attiution; v'là l'Ro qui met sin pochon à ses lèfes... y bot inne avalée : Ro bot, qu'in crie tertous : Ro bot!

Et, après l'fristi, ch'est les chansons; tout in chaquin dit l'senne et in va tertous à l'erfrain.

Et, fait à fait que l'plaiji erdonbelle, l'royauté s'éteint.

L'l'ind'main, au matin, l'Ro assis à croupettes sus sin lit, cache après sin trône et s'couronne... Y fait risette au souvenir de la veille et s'rappelle avec bonheur s'royauté.

Pou finir min conte, je n'peux quasimint po souhaiter à tous mes lijeux et lijeusses du Coin du Broutteux, d'ête Ros ou ben Reines: in n'peut po l'ête tertous, mais j'leu souhaite gramint d'plaiji.

Quo qu'in dit que sti qui n'bot po l'lundi parjuré y est damné, j'vous souhaite, mes gius, de n'po avoir inne trop forte pronne et d'ben s'amuser in famille tertous et s'femme, avec des visaches beaux et rouches comme des peuns d'rosa et fin bénèches d'ête au monte.

Et après avoir ben crié Roi boit! Roi boit! si cha vous fait plaiji, vous buvrez à la santé du Broutteux, von d'jai copagnon.

Jules Watteeuw.

Chronique Locale

ROUBAIX

AUJOURD'HUI, DIMANCHE 9 JANVIER :

Aujourd'hui, saint Julien; demain, saint Paul.

9e jour de l'année.

Soleil : Lever, 7 h. 44 ; coucher, 16 h. 11.

Lune : Nouvelle lune du 9. Premier quartier, le 17.

Ecole nationale des Arts industriels de Roubaix : Bibliothèque ouverte au public de 9 à 12 h. et de 14 à 20 h., sauf les dimanches et lundis. — Musées : ouverts le dimanche, de 10 à 13 h. ; le jeudi, de 14 à 17 h.

Caisse d'épargne : Séance de versements et de remboursements, de 9 h. à 10 h. 30.

A 14 h. 30 : « Carmen », opéra-comique, à l'Hippodrome.

A 16 h., baptême de cloche à l'église Notre-Dame.

A 20 h. : « Carmen », opéra-comique, à l'Hippodrome.

Pharmaciens de garde : MM. Deleporte, rue du Moulin, 116 ; Turlur, rue de Tourcoing, 82; Boulois, rue de Mouvaux, 13.

Les Funérailles de M. l'abbé Henri Lestienne aumônier militaire mort pour la France

Une grande foule se pressait, samedi à dix heures, en l'église Saint-Martin, où était célébré un service solennel à l'occasion de l'exhumation du corps de M. l'abbé Henri Lestienne, fondateur des Cités-Jardins de Lille, aumônier-titulaire de la 51e division, décoré de la croix de guerre, mort pour la France.

Le corps avait été ramené d'Amiens et était placé dans une chapelle ardente élevée sous le portail latéral de l'église. C'est là qu'avant la cérémonie M. le chanoine Catteau vint faire la levée du corps. La bière était recouverte d'un drap tricolore sur lequel avait été épinglée la croix de guerre et avaient été placés les ornements sacerdotaux et le calot d'aumônier du défunt.

Dans les stalles avaient pris place Mgr Margerin, vicaire-général du diocèse de Lille; Mgr Lesne, Recteur des Facultés Catholiques; Mgr Leclercq, archiprêtre de Roubaix-Tourcoing; MM. les chanoines Lecomte, vicaire-général; Régent, officier de la Légion d'honneur, aumônier du 1er C.A.

La messe fut célébrée par M. le chanoine Virieux, doyen de Saint-Maurice de Lille, assisté de MM. les abbés Bonnet et Mouchon.

Dans l'assistance on remarquait de très nombreux ecclésiastiques parmi lesquels MM. les chanoines Dutoit, Secrétaire-général des Facultés Catholiques de Lille; Masquelier, de la « Croix du Nord »; Delsaux, directeur des Œuvres diocésaines: Bataille, doyen de Notre-Dame; MM. les abbés Six, directeur des Œuvres sociales de Lille; Debussche, directeur des Œuvres de Roubaix-Tourcoing; Lothé, du Secrétariat social de Lille; MM. les Supérieurs et Aumôniers des Institutions d'enseignement; MM. les curés et vicaires des paroisses de la ville et des environs.

On remarquait encore M. Eugène Duthoit, président des Semaines sociales, président du Conseil d'administration des Cités-Jardins, une délégation des officiers du 43e R.I. et les notabilités de l'industrie, du négoce et du commerce de la région.

L'oraison funèbre de M. le Chanoine Régent

Après le chant du « Dies Irae », le vaillant aumônier du 1er corps prononça du haut de la chaire, l'éloge funèbre de M. l'abbé Lestienne. Sa voix forte et vibrante, habituée à se faire entendre maintes fois au milieu du fracas de la bataille, emplissait les vastes nefs.

C'est au frère d'arme et de sacerdoce que le chanoine Régent s'adresse et se refusant à dépeindre la physionomie si complète du savant et du sociologue, il s'attache seulement à montrer à son auditoire l'âme du prêtre, de l'apôtre et du soldat.

Issu d'une de ces familles qui, par leur nombre, leurs convictions chrétiennes, font l'honneur et la force de la France, qui de plus ont donné pour le salut de la Patrie plusieurs de leurs enfants, M. l'abbé Lestienne reçut dès le premier âge les notions des grandes vertus de la Foi et de la Charité.

Dès sa première communion qu'il fit à l'Institution N.-D. des Victoires, que M. le chanoine Chabé, de vénérée mémoire, dirigeait, il sentit naître en son âme, la vocation. Quelques années plus tard, adolescent, cet appel se fit sentir plus grand et de tout cœur le jeune homme y répondit.

Prêtre, après avoir reçu son doctorat qu'il prépara aux Facultés Catholiques de Lille, il fut appelé à exercer le professorat au Collège Jeanne d'Arc, à Lille. Dans cette carrière, l'abbé Lestienne ne se contenta pas seulement d'enseigner, il joignit aux brillantes qualités de professeur, celles non moins belles d'éducateur des âmes.

Son désir était d'éduquer l'intelligence de ses élèves, de former leur caractère et d'élever leur âme.

Il abandonna bientôt la vie du professeur et de l'éducateur pour aller, répondant au cri de détresse du Divin Maître, soulager l'ouvrier.

Là, c'est encore le prêtre et l'apôtre qu'on trouve; ce n'est pas le démagogue qui, par intérêts et profits, semble s'occuper de la classe laborieuse. C'est le prêtre, se donnant sans compter pour soulager les misères et faire connaître à l'ouvrier ses droits et aussi ses devoirs.

Organisateur admirable, M. l'abbé Lestienne *fonda pour cela des cours sociaux*, des coopératives de consommation et enfin les Cités-Jardins.

A la mobilisation, sans une hésitation, il s'offrit comme aumônier militaire, voulant ainsi porter à ceux qui vont mourir la parole qui réconforte et le pardon qui console. Sa vie d'aumônier est tout emplie de dévouement, de sacrifice et d'héroïsme.

Le 10 juin 1915, l'abbé Henri Lestienne était grièvement blessé et heureux d'offrir ses souffrances pour le salut du pays, avait la joie de pouvoir recevoir des mains d'un prêtre-soldat le saint viatique placé dans une custode qu'il portait sur la poitrine. Un mois plus tard, M. l'abbé Lestienne rendait le dernier soupir à la clinique chirurgicale d'Amiens.

En terminant, M. le chanoine Régent, pour faire mentir les dires de ceux qui non « contents de baver sur les tombes et d'insulter les cadavres » méconnaissent les sacrifices du clergé, et aussi pour associer à la mémoire de l'abbé Lestienne celle des nombreux prêtres morts au champ d'honneur, cite quelques chiffres. Dans le diocèse 170 ecclésiastiques ont payé de leur vie le tribut à la Patrie, dans un seul régiment, le 43e R.I., on compte 23 ecclésiastiques morts pour la France.

Après l'absoute donnée par M. le chanoine Lecomte, vicaire-général, la famille reçut les condoléances sous le porche et le cortège, précédé de M. le chanoine Régent, gagna le cimetière où le corps fut déposé dans le caveau de famille. *Le deuil était conduit par* MM. Lestienne, frères du défunt.

Le Mouvement social contemporain

CONFÉRENCE DE M. JEAN LEROLLE

C'est un disciple du grand Albert de Mun, digne héritier d'un nom cher aux catholiques sociaux, M. Jean Lerolle, ancien député de Paris, qui est venu parler samedi soir, Salle Pandore, à un auditoire composé en majeure partie de membres des Syndicats libres, du « Mouvement social contemporain ».

L'éloquence de M. Jean Lerolle, simple, naturelle, est bien celle qui convient pour traiter ce sujet devant une assemblée d'ouvriers et d'employés.

Sur l'estrade avaient pris place MM. Duhamel et Joseph Staelen, des Syndicats libres, qui ont aimablement présenté l'orateur.

M. Lerolle représente le monde agité par un grand désir de rénovation sociale; celle-ci se fera par la Doctrine sociale catholique, à la base de laquelle est inscrite l'idée que derrière le travail il faut considérer l'ouvrier. Il n'est pas de ceux — s'il en est — qui veulent revenir en arrière; mais, il faut bien reconnaître qu'il existait autrefois un régime organisé du travail; le droit d'association a été retiré aux travailleurs en 1791 et il a fallu attendre jusqu'en 1884 pour qu'il leur soit rendu. Mais la loi de 84 contient de grandes *défectuosités*; elle aboutit à dresser l'un contre l'autre les éléments de la production faute de prévoir l'existence d'un organisme de coordination.

Ce à quoi nous tendons, dit l'orateur, c'est à l'organisation complète. Il y a quelque temps, on nous traitait encore de rêveurs et d'utopistes. Mais les faits donnent leur réponse et nous assistons à un mouvement qui tend à rapprocher les divers éléments du travail par les contrats collectifs.

Ce qu'on appelait « notre rêve » est réalisé en Hollande. M. Jean Lerolle, suivi avec une grande attention, expose l'intéressante organisation des Conseils de métiers, avec leur pouvoir général d'organisation et de juridiction, fixant les salaires, les heures de travail et — ce qui est plus hardi — les prix de vente même. Pour éviter entre les producteurs une entente qui serait au détriment des acheteurs, les clients et consommateurs entrent dans ces Conseils de métier. Pour appeler les choses de leur vieux nom, ce sont comme des jurandes...

Cette organisation n'est pas à accepter dans tous ses détails mais à suivre dans sa tendance.

Si l'on regarde ailleurs, on constate un universel mouvement pour l'organisation sociale partout où l'on ne veut pas entendre parler des billevesées de la Révolution sociale. De celle-ci, l'orateur démontre l'inanité par l'exposé de quelques faits qui se résument de la sorte : au Paradis bolcheviste, on est obligé, pour ne pas mourir de faim, de recourir au régime industriel d'Occident.

Nous qui ne sommes ni des illuminés ni des farceurs, organisons-nous. Le nombre n'est pas tout. Il viendra s'y adjoindre des hommes qui sauront se montrer des hommes. Ce qui importe d'abord, c'est donc de grouper dans les syndicats des hommes et des femmes de résolution, de bon conseil, de dévouement, intègres, qui veulent servir les travailleurs et non s'en servir; ils amalgameront la foule amorphe qui cherche des chefs pour la conduire.

Concluant par un beau mouvement d'éloquence, M. Lerolle s'écrie :

Luttez! ah! luttez, je vous en prie, contre les doctrines néfastes qui veulent encore faire croire que la haine est créatrice. La haine n'est créatrice que de ruines, et des ruines, nous en avons assez dans notre pays ! Ce qui crée, c'est une pensée forte. Ce qui compte, c'est la parole dite de camarade à camarade au moment où l'âme est prête à la recevoir.. Si vous le vouliez toutes et tous, il y aurait quelque chose de changé. Il y en a tant qui prêchent la haine: nous prêcherons la justice et la fraternité ! L'orateur a placé cet appel sous l'invocation de ceux qui sont morts pour défendre le sol de la France et sauver son âme.

Au nom des Syndicats libres, M. Joseph Staelen l'a vivement remercié et a engagé l'assistance à réaliser ce beau programme.

A LA SOCIÉTÉ DE GEOGRAPHIE

Une conférence sur la Tunisie

Dans la salle de la Maison des Œuvres, rue du Vieil-Abreuvoir, devant une très nombreuse assistance, M. Geoffroy Saint-Hilaire, directeur de l'Office du Protectorat Français en Tunisie, délégué du résident général, a fait, samedi soir, une attrayante conférence qui avait pour titre : « Un coup d'œil d'ensemble sur la *Tunisie* ».

En termes délicats, M. Bufquin, président de la Société de Géographie, a souhaité la bienvenue à M. Geoffroy Saint-Hilaire.

L'orateur, qui est un observateur consciencieux, a donné de très intéressants détails sur la situation de notre colonie africaine. Son étendue est de 125.000 kilomètres carrés. La Tunisie se divise en régions montagneuses, basses plaines du littoral, en steppes, avec le Sahara. La flore est caractérisée par la prédominance des essences à feuillage persistant. On y trouve surtout l'olivier, qui ne compte pas moins de 12 millions de pieds. C'est une région essentiellement agricole, qui occupe une surface importante en céréales. Il y a de riches mines de fer, de zinc et des gisements de phosphates.

L'orateur, après avoir passé en revue les diverses populations : Berbères, Arabes et Turcs, qui ont occupé la Tunisie, explique que le joug turc prit fin en 1869, après l'acceptation de la tutelle d'une commission internationale financière, qui fut le prélude du traité de 1881.

Aujourd'hui, déclare le conférencier, la Tunisie, qui jouit d'un climat exceptionnel, est parfaitement organisée. On y circule avec une grande facilité et on y trouve tout le confort moderne; malheureusement, dit-il, sur 150.000 Européens, il n'y a que 50.000 Français et plus de 90.000 Italiens. Le commerce total, qui était de 23 millions en 1881, 97 millions en 1898, est passé à 488 millions en 1919. On compte plus de 700.000 bovins, 2.800.000 moutons.

La Tunisie, dit en terminant M. Geoffroy Saint-Hilaire, offre partout un égal intérêt documentaire. C'est un de nos plus beaux joyaux coloniaux.

Des vues cinématographiques ont donné un relief tout particulier à ces suggestives descriptions. M. Bufquin s'est fait l'interprète de l'assistance, pour féliciter et remercier le conférencier de son instructive causerie.

La revision des listes électorales pour 1921

Les demandes en inscription ou en radiation sur les listes électorales sont reçues, à la Mairie, tous les jours de 9 h. à midi et de 14 à 18 h., et le dimanche de 9 h. à midi.

Les intéressés peuvent se présenter au Bureau des élections, rue Neuve, munis de leur livret militaire ou toute autre pièce justifiant de leur nationalité; du certificat de radiation de la liste électorale de leur résidence antérieure, et du récépissé de changement de domicile ou pièce attestant qu'ils habitaient Roubaix avant le 1er octobre 1920. (Ceux qui ont effectué un changement de domicile ne *sont pas astreints à une résidence de 6 mois* et peuvent se faire inscrire de suite). Les électeurs qui ont changé d'adresse ou de domicile sont instamment priés d'en faire la *déclaration dans le plus bref délai.*

AU RAVITAILLEMENT

Tous les jours aux **Halles, VENTE LIBRE** de : Beurre frais, 19.00 le kilo; Confitures, 1.40 et 2.50 le pot; Chocolat, 1.80 les 250 gr.; Fromage Chester, 7.80 le kilo.

N.-B. — Pour la vente du beurre, la carte de denrées sera exigée.

CUIRS: Semelles pour femmes et enfants, 2.50 et 2.00 la paire. Talons pour hommes, 1.00 la paire. Talons pour femmes, 0.75 la paire. Demi-semelles, 0.75 la paire.

VENTE LIBRE DE VIN ROUGE (1 fr. 70 le litre) Lundi 10, de 8 à 11 h., 13e jaunes et vertes; de 2 à 4 h., 12e jaunes et vertes.

POMMES DE TERRE DE MERVILLE (1er choix) 1.00 les 3 kil. Vente libre. Entrée au milieu des Halles

VENTE LIBRE DE CHAUSSURES DE LUXE ET DE FATIGUE

Salle des Fêtes, rue de l'Hospice

DISTRIBUTION DU CHARBON. — Livraison aux 13e secteurs et retardataires, lundi 10.

INSCRIPTION POUR LE CHARBON. — Une et 2 personnes, 50 kilos pour 10 fr. ou 100 kil. pour 20 fr.; 3, 4 et 5 personnes, 100 kil. pour 20 fr. ou 150 kil. pour 30 fr.; 6 personnes et plus, 150 kil. pour 30 fr. ou 200 kil. pour 40 fr.

1er secteur, mardi 11, de 8 à 11 h.; 2e secteur, de 14 à 17 h.

LE COMITE ROUBAISIEN DE PROTECTION DE L'ENFANCE ET DE LA GOUTTE DE LAIT vient d'installer une nouvelle consultation de nourrissons à l'école ménagère, place Notre-Dame. Elle aura lieu de 3 à 4 h., le jeudi de chaque semaine; elle commencera à partir du jeudi 13 janvier.

Le Comité invite à présenter leur enfant à cette consultation, les mères des quartiers du Fontenoy, Guinguette, etc., c'est-à-dire toutes celles pour qui il est plus aisé de se rendre place Notre-Dame que d'aller rue de l'Union.

HALLE FLIPO : Beurre depuis 16 fr : Vin, 1.60, 1.75; Bordeaux, 2.50. Pain d'épices, 4.00 et 4.50. Hollande et Chester, 8 à 12 fr. Confitures, 2.50 et 3.50. Biscuits 2.25 et 7.50. Café, 10 f.

L'EXAMEN DES COURS CLASSIQUES DE PIANO. — Le Maître I. Philipp, chevalier de la Légion d'honneur, professeur au Conservatoire de Paris, membre du Conseil supérieur, présidera l'examen des élèves des « Cours classiques de piano » qui aura lieu le jeudi 13 janvier.

DIMINUTION SENSIBLE DU COUT DE LA VIE. — **Coopérative Régionale des Anciens Mobilisés**, 98, rue Pellart, Roubaix. — Aperçu de quelques prix : Vin rouge supérieur, 1.50 le litre; Huile extra, 5 fr. le litre; Chicorée, 0.70 les 250 grammes; café, 2.15 les 250 grammes; Savon « Bath Soap », 1.10 le pain; Savon mou « Diaphane », 2.60 le kilo.

Les **cinq cents premiers adhérents** ne paieront le coût de leur **carte** qu'en fin d'année. Il est rappelé que tous ceux qui ont servi dans les Armées Française et Alliées, peuvent être « Adhérent ». 66740d

UN ÉVACUÉ DISPARU. — Parti en Belgique à l'évacuation forcée de 1918, M. Henri Versquel, 50 ans, demeurant rue Cugnot, cour Fontaine, 13, resta comme malade à Audenaerde. Depuis, il n'a pas reparu et l'on n'a pas retrouvé sa trace. Sa famille serait reconnaissante aux personnes qui pourraient fournir quelque indice à son sujet.

LE BOXEUR COULON A ENFIN ÉTÉ SOULEVÉ ! par un livreur de la Brasserie de la rue Darbo, 3, à Roubaix, qui a ingurgité au préalable quelques verres de **GINEVRIA**, meilleur que le meilleur des **genièvres**. 66732d

UNE SERIE DE VOLS. — Rue du Pays. — Après le départ d'un de ses locataires, M. Auguste Buydens, restaurateur, rue du Pays, 2, a constaté la disparition de divers objets mobiliers. La police est à la recherche du logeur indélicat.

— **Rue Saint-Joseph.** — Vendredi, vers 20 heures, profitant de ce que personne ne se trouvait dans le magasin, des individus jusqu'ici inconnus, ont pénétré dans la boucherie de M. Quintin, 45, rue Saint-Joseph, et ont enlevé le tiroir-caisse. Une somme d'environ 150 francs en papier-monnaie et un livret de famille y étaient déposés.

UNE ARRESTATION POUR VOL. — Les agents de sûreté Carrette, Dupont et Smet ont arrêté samedi matin, vers 7 heures, rue de France, à proximité de son domicile, un journalier, Louis Théoda, 32 ans, recherché en vertu d'un mandat d'arrêt délivré par M. Bouillet, juge d'instruction au Parquet de Saint-Pol, sous l'inculpation de vol.

CROIX

STATISTIQUE DE L'ETAT-CIVIL. — On peut établir ainsi qu'il suit la statistique de l'état-civil pour 1920 : 412 naissances, 369 mariages et 170 décès. Au 31 décembre 1920, la population était de 18.969 habitants.

CHARBON. — Le stock de charbon maigre étant épuisé, les prochaines livraisons se feront en charbon de Bruay. Un bateau est en déchargement. Vente de tickets au Magasin Central, 14, rue des Ogiers, lundi 10 janvier, de 8 à 12 h., et de 2 à 4 h., pour le secteur Roubaix, (13e tour); mardi 11, de 8 à 12 h., et de 2 à 4 h. pour le secteur Kléber, (13e tour), 100 kil. pour 20 fr. 150 kil. pour 30 fr., 200 kil. pour 40 fr.

WASQUEHAL

AU BUREAU DE BIENFAISANCE. — Par arrêté préfectoral du 30 décembre 1920, M. Adolphe Surmont, ancien conseiller municipal, est maintenu dans ses fonctions d'administrateur du Bureau de Bienfaisance.

UN DON DU COMITÉ DE RAVITAILLEMENT AU BUREAU DE BIENFAISANCE. — Le Comité de Ravitaillement de Wasquehal a fait don au Bureau de Bienfaisance de 120.000 kilos de briquettes de lignite qui seront distribués prochainement aux chômeurs, en même temps que les bons de denrées.

ALLOCATION MILITAIRE. — Dernier délai de l'établissement des demandes de la classe 1921, lundi 10. S'adresser à la Mairie (2e guichet). Se munir du livret de mariage et des certificats de salaire des membres de la famille.

WATTRELOS

L'AUGMENTATION DU TARIF D'ABONNEMENTS AUX TRAMWAYS

Nous avons reçu d'un abonné la lettre suivante qu'il nous prie d'insérer :

Je ne puis qu'applaudir à l'initiative des abonnés de Wattrelos qui se sont réunis pour protester contre l'augmentation des prix du tarif des abonnements qui vont être ainsi portés à un taux cinq fois plus élevés que celui d'avant guerre.

Nul doute, que les abonnés des autres lignes suivront l'exemple des Wattrelosiens, afin de donner plus de poids à leur protestation.

D'autre part, je crois bien que le concours des municipalités des communes desservies par les tramways ne leur fera pas défaut, car elles ne peuvent manquer de se rendre compte de la répercussion qu'ce nouveau tarif aura sur leur développement.

N'est-il pas, d'ailleurs, du devoir des Pouvoirs Publics, à l'heure où l'on parle de décongestionner les grandes villes en faisant bâtir en dehors des agglomérations, des groupes d'habitations à bon marché, d'assurer aux travailleurs de «toutes catégories, des moyens de transport rapides et peu coûtant, qui seuls permettront la réalisation pratique de ce problème social, dont l'importance n'échappe à personne.

29.205 HABITANTS

Pendant le mois de décembre, le bureau de l'état-civil a enregistré 48 naissances, dont 3 illégitimes; 41 décès, dont 6 morts-nés. 33 mariages ont été célébrés.

Pendant l'année 1920, la population de Wattrelos s'est accrue. En 1911, date du dernier recensement, la ville de Wattrelos comptait 29.009 habitants; actuellement, ce chiffre est monté à 29.205. On y compte au moins 6.000 étrangers. Le total des naissances, 696, est supérieur à celui des décès, 279. Le chiffre des mariages se monte à 582. 25 divorces furent prononcés.

La transcription des actes de décès des soldats s'élève à 248.

LES CONTRAVENTIONS. — La police a verbalisé contre deux cyclistes pour défaut de lanterne et circulation sur un trottoir interdit.

LANNOY

FLERS

LA CLASSE 1921. — On nous prie d'insérer : « M. le Maire porte à la connaissance de la population que l'inscription des jeunes gens nés en l'année 1901 s'élève à 48. »

CHARBON. — Lundi 10, au Bourg et au Breucq, vente de tickets de charbon, 20 fr. les 100 kil., 1 et 2 personnes, 100 kil.; 3 à 5 personnes, 200 kil., 6 et au-dessus, 300 kilos.

LYS

LE PAIEMENT DES ALLOCATIONS MILITAIRES ET DES PUPILLES DE LA NATION aura lieu lundi 10 janvier, à la Mairie, à 8 h.

LE CHARBON. — La Mairie nous communique: Une distribution de charbon sera faite, au début de la semaine, à raison de 50 kil. pour 10 fr. 50. Dorénavant, les prix étant fixés au départ des mines, ceux-ci varieront suivant la qualité du combustible, toutefois, l'administration municipale a prié le Consortium Charbonnier, de ne lui fournir que du charbon gras de 1re qualité.

LEERS

LE CONSEIL MUNICIPAL s'est réuni jeudi de 7 à 9 h., sous la présidence de M. Joseph Leroy, maire.

Commissaires répartiteurs. — Le Conseil soumet comme suit, une liste de vingt membres pour la nomination de dix commissaires répartiteurs des contributions pour 1921:

Titulaires résidants. — Derache Achille, Louis Bettremieux, Victor Mullier, J.-B. Truffaux, J.-B. Carrette, Jules Dereux. — Non résidants: Paul Bont, à Toufflers; Jean Desprete, à Hem; J.-B. Bracaval, à Toufflers; Paul Salembier, à Lys. — *Suppléants résidants:* J.-B. Hauwel, *Eloi Picavet*, Henri Descamps, A. Delreux, Arthur Quique, Jean-Louis Nys. — Suppléants non-résidants: Henri Pollet, à Wattrelos; Louis Galois, à Lys; Etienne Delgrange, à Lys; Henri Dhalluin, à Roubaix.

Liste électorale. — Le Conseil désigne MM. Emile Pottier, Jules Cardon et Emile Fournié pour procéder à la révision de la liste électorale pour 1921, de concert avec M. le maire et le délégué de la Préfecture.

Emprunt. — L'Etat ayant accordé une avance de 9.000 fr. pour équilibrer le budget extraordinaire, un emprunt de cette somme, remboursable en quarante annuités, sera contracté au Crédit Foncier de France.

Tilleuls du cimetière. — Le Conseil adopte le procès-verbal d'estimation des tilleuls du cimetière qui seront mis en adjudication dès l'approbation de M. le Préfet.

DERNIÈRE HEURE

L'exécution du Traité de Versailles

Le bruit du remplacement de l'ambassadeur allemand à Paris est démenti

Berlin, 8 janvier. — Le « Tagblatt » signalait un bruit d'après lequel M. Von Kahr, président du Conseil bavarois, remplacerait M. Mayer à Paris.

On dément formellement ce bruit. S'il est exact que l'ambassadeur a manifesté le désir d'être relevé de ses fonctions, il s'est décidé, sur les instances de son gouvernement, à rester à son poste.

La punition des coupables allemands

Berlin, 8 janvier. — La deuxième Chambre criminelle du Tribunal d'empire, à Leipzig, a été chargée de juger les crimes de guerre, mais aucun délai n'a encore été fixé. La première affaire ne viendra sans doute pas avant longtemps.

Le Ministre des Pensions victime d'un accident d'auto

Strasbourg, 8 janvier. — M. Maginot, ministre des Pensions, qui allait ce matin, en automobile, visiter l'école de rééducation des mutilés, de Saverne, avec le colonel Bourgine, a eu, au pont de Kœnigshofen, un accident d'automobile. Une collision s'est produite entre la voiture du ministre et une lourde voiture chargée de savon. Il n'y a eu aucun accident de personne. L'automobile de M. Maginot a été complètement détruite. M. Maginot a eu la main foulée.

La Constituante russe s'est réunie à Paris

M. Kérensky était présent

Paris, 8 janvier. — La conférence privée d'un groupe de membres de la Constituante russe s'est réuni, cet après-midi, au Club de la Renaissance française.

Parmi les assistants, on remarquait notamment MM. Kérensky, ancien président du gouvernement provisoire; Milioukof, ancien ministre des affaires étrangères, et la grand'mère de la révolution russe, Mme Berechkowsky.

M. Axentiew, ancien président du gouvernement provisoire et ministre de l'intérieur, a été élu président à l'unanimité.

Dans le discours qu'il a prononcé à cette occasion, il a marqué la tâche qui s'impose de défendre les intérêts et les droits de la Russie.

La prochaine séance aura lieu lundi, à trois heures.

Un discours politique de M. Bonnevay à Lyon

L'orateur donne sa conception d'un bloc gouvernemental

Lyon, 8 janvier. — La Fédération républicaine du Rhône a donné, aujourd'hui, un grand banquet pour fêter le succès de ses candidats aux élections législatives du 16 novembre 1919 et aux élections sénatoriales qui suivirent. L'Action libérale populaire et le Parti républicain démocratique s'étaient fait représenter.

Tous les parlementaires ont porté des toasts très applaudis.

M. Bonnevay a traité la politique générale: problèmes extérieurs, impôts, crise économique. Le leader de l'Entente républicaine démocratique constate que le gouvernement actuel est menacé d'être emporté par toutes ces difficultés.

Si, demain, dit-il, l'autorité constitutionnelle nous fait des offres, eh bien, Messieurs, nous irons, à la condition, toutefois, de collaborer avec tous les républicains qui se sont unis aux républicains modérés pour remporter la victoire du 16 novembre.

Ce bloc gouvernemental doit comprendre, précise l'orateur, jusqu'aux éléments les plus avancés qui se refusent à toute alliance avec les révolutionnaires, à l'exclusion du bloc des gauches que cherche à reconstituer les socialistes sans chef, et les chefs sans troupe du radicalisme de secte.

M. Isaac, parlant en son nom personnel, et comme député, évoque les difficultés de la reconstruction mondiale d'après-guerre, par suite des dévastations qui accompagnèrent le cataclysme. Le ministre du Commerce a fait un tableau comparatif des crises qui sévissent actuellement sur tous les pays du monde et de celle qui s'appesantit sur la France.

Il conclut par une déclaration d'espoir basée sur l'esprit de travail qui se manifeste aussi bien à la ville qu'aux champs et qui est un gage assuré du relèvement de la Patrie.

Les étudiants de la classe 1921

Leurs demandes de sursis d'incorporation

Paris, 8 janvier. — Le ministère de la Guerre communique la note suivante :

Les étudiants de la classe 1921 sont avisés que les dispositions prévues pour leurs camarades de la classe 1920 ne leur sont pas applicables, et que, par suite, ils ne devront pas manquer, s'ils ont l'intention de poursuivre leurs études, après le 15 avril 1921, de demander, aux Conseils de révision qui s'ouvriront le 17 janvier courant, le sursis d'incorporation prévu à l'art. 21 de la loi de recrutement.

Du fait qu'ils auront obtenu le sursis, ils ne seront d'ailleurs pas exclus du bénéfice des dispositions de la nouvelle loi; en particulier, ils pourront contracter l'engagement d'une durée supérieure à la durée légale du service actif prévu pour leur catégorie, de telle sorte qu'ils ne subiront aucun retard dans la préparation de leur carrière civile.

La réapparition de la peste bovine en Belgique

Comment de nouveaux cas se sont produits

Bruxelles, 8 janvier. — La « Libre Belgique » publie l'information suivante au sujet de la réapparition de la peste bovine en Belgique. On la croyait extirpée, elle a réapparu, et dans les circonstances que voici :

La mission vétérinaire française, admise à venir étudier le fléau à l'école vétérinaire d'Anderlecht, avait été autorisée à rester en Belgique jusqu'au 30 novembre. Elle n'avait pas quitté l'Institut à cette date, conformément à la convention, et entretenait, pour des buts scientifiques, le bacille du mal.

Or, pendant les fêtes données en l'honneur du professeur Bordet, en l'absence des médecins français, on enleva, dans leur laboratoire, des peaux d'animaux malades qui furent vendues en Flandre où elles propagèrent le mal.

Des mesures ont été immédiatement prises par la direction de l'école.

COURTES DÉPÊCHES

— On annonce la mort survenue, samedi, à Boos, près de Rouen, de Mme veuve Questel, âgée de 102 ans.

— On a trouvé mort, samedi matin, dans un baraquement militaire, à Bretigny-sur-Orge, près de Versailles, deux soldats de la 22e section de C.O.A. La mort serait due à une intoxication par l'acide carbonique.

— Le maréchal Pilsudski est parti pour Spala, où il se reposera quelques jours. Le président de la République polonaise compte entreprendre son voyage à Paris, le 12 ou le 15 janvier, si aucun changement ne survient dans son état de santé.

— Les 28 mineurs qui étaient restés au fond de la mine incendiée de Jaen, en Espagne, sont considérés comme définitivement perdus.

— En Espagne, une gerbe lumineuse, semblable à la queue d'une comète, a été aperçue à Murcie, traversant le ciel. Ce phénomène a coïncidé avec un léger tremblement de terre et la chute d'un aérolithe.

Dernières Nouvelles Régionales

CONSEIL DE GUERRE DE LA 2e REGION. — **L'affaire Israel.** — Vendredi matin, ont commencé devant le Conseil de guerre de la 2e Région, siégeant à Amiens, les débats de l'affaire Israel. Nos lecteurs se souviennent que le jugement du Conseil de guerre de Lille, condamnant l'inculpée à trois ans de prison sans sursis, pour dénonciation à l'autorité allemande, avait été cassé.

Une grande partie de l'audience a été employée à l'interrogatoire de l'inculpée, Mme Geneviève Israel, et du principal témoin, Mme Petitfils, née Bagoti, demeurant à Fives-Lille.

Mme Israel déclare avec énergie, qu'elle est innocente de la dénonciation qu'on lui impute. Elle est assistée de Me Diligent, du barreau de Lille.

La séance de l'après-midi, a été consacrée à l'audition de Mme Petitfils.

Le commissaire du gouvernement dans son réquisitoire, prononcé samedi, a retenu les inculpations d'intelligences et de correspondance avec l'ennemi.

Mme Israel a été condamnée à 3 ans de prison avec sursis.

LES DOMMAGES DE GUERRE DE LA VILLE DE LENS. — Le maire de Lens a déposé, devant la commission cantonale, les dossiers de dommages pour la ville de Lens, s'élevant à 10.050.410 francs, valeur 1914. Le Conseil municipal a voté une résolution protestant contre l'attribution de crédits ridiculement insuffisants pour la reconstruction de la ville.

UNE BANDE DE CAMBRIOLEURS CAPTURÉS A DOUAI. — A la suite de l'audacieux cambriolage, commis chez un entrepreneur de la rue Morel, à Douai, une enquête vient d'aboutir à l'arrestation de cinq jeunes gens. Les circonstances aggravantes qui accompagnent le cambriolage, les rendent passibles de la Cour d'assises.